(PER)FORMER

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015
PERSPECTIVES 2016

Afdas.

Culture
Communication
Médias
Loisirs

Opca, Octa, Opacif
et fonds de formation
des artistes-auteurs

RAPPORT D'ACTIVITÉ / 2015
PERSPECTIVES / 2016

(en couverture)

Youssouf

Gestionnaire service entreprises

Être efficace, même en année de réforme !
Les observateurs avaient vu juste : 2015 aura bien été une année qui marque pour tous les acteurs de la formation l'entrée dans une nouvelle ère.

Sans surprise, c'est en effet tout notre écosystème qui aura été impacté par l'entrée en vigueur de la Loi du 5 mars 2014. Et force est de constater à l'heure du bilan que l'Afdas, Opca, Opacif et désormais Octa, a bien tenu le cap d'une transformation progressive de ses pratiques et de ses services. Cette adaptation à un nouvel environnement s'est opérée à force d'expertise et d'engagement. Elle est aussi le produit d'une proximité de tous les instants avec les entreprises adhérentes comme avec les publics particuliers.

En regard des résultats de cette année charnière, les premiers retours montrent que la performance est au rendez-vous. A cela au moins deux bonnes raisons : d'abord la volonté quasi unanime des partenaires sociaux des branches de se donner les moyens nécessaires à la conduite de politiques formations structurées; ensuite l'adhésion manifeste des entreprises à une offre de services résolument centrée sur la valorisation de toute forme d'investissement formation.

Ce bilan ne demande bien sûr qu'à être confirmé. Déjà, se profile 2016, et la confirmation d'une tendance : réforme ou pas, l'Afdas a endossé le rôle de tiers de confiance formation pour les secteurs de la culture, des médias, de la communication et des loisirs. C'est déjà une grande responsabilité. Ce sera aussi un grand challenge que de le rester.

/
Angeline Barth
Présidente

/
Stéphane Martin
Vice président

AGIR

2015 EN BREF

Thierry Teboul
Directeur général de l'Afdas

/ POURSUIVRE NOTRE MISSION

Optimiser le potentiel de milliers de salariés et d'entreprises dans un monde professionnel en pleine mutation.

/ VALORISER NOS FORCES

193 collaborateurs permanents, proches, experts et engagés.

/ CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE

271 MILLIONS
d'euros de collecte globale dont 55,8 millions au titre de la Taxe d'Apprentissage.

106 319
actions de formation.

40 405
entreprises cotisantes.

21 MILLIONS
de subventions.

Adrien
Assistant formation service entreprises

SOMMAIRE

PAGE 10. ADHÉRENTS ET AYANTS DROIT
Page 12. Présentation
Page 14. Chiffres-clés

PAGE 16. RESSOURCES
Page 18. La réforme de la formation professionnelle : 2015, année 0
Page 22. Collecte Opca
Page 26. Collecte Opacif
Page 30. Collecte Octa
Page 34. Fonds des artistes-auteurs

PAGE 38. DÉPENSES
Page 44. Opca
Page 48. Opacif
Page 52. Octa
Page 56. Régions
Page 58. Intermittents, pigistes, artistes-auteurs

PAGE 60. MOYENS

PAGE 68. PERSPECTIVES 2016

Jerôme
Responsable du développement informatique

Les branches que nous gérons sont très différentes…
et pourtant intimement liées. Notre expertise est double : connaître précisément ces 10 branches en profondeur, dans toutes leurs singularités, tout en appréhendant, en transversal, leurs nombreuses interdépendances et connexions naturelles. Un irremplaçable savoir acquis au fil des années.

- Audiovisuel
- Distribution de films
- Distribution directe
- Édition
- Édition phonographique
- Exploitation cinématographique
- Loisirs
- Presse écrite et agences de presse
- Publicité
- Spectacle vivant

L' AFDAS, LA RÉFÉRENCE EMPLOI FORMATION.

Avec plus de 40 000 entreprises adhérentes, l'Afdas est un acteur incontournable de **la formation initiale et continue** dans les champs de la culture, des médias, de la communication et des loisirs.

Au service des 10 branches qui l'ont désigné, l'Afdas assure aujourd'hui bien plus que le financement des actions de formation : l'Opca, Opacif et Octa accompagne les entreprises et les salariés dans leur projet de développement économique et social, en prise directe avec les **mutations profondes** que connaissent les secteurs concernés.

La formation est un levier évident de la **performance durable**. Et la proximité avec les problématiques récurrentes de l'emploi dans ces secteurs constitue l'atout majeur de l'optimisation des politiques et stratégies de formation par l'Afdas.

Ce qui caractérise le périmètre de l'Afdas : **la cohérence du champ**, des secteurs et des logiques emploi/formation.
Avec l'intégration de la presse et des agences de presse, et de l'édition du livre en 2012, ainsi que la délégation de gestion du Fonds des artistes-auteurs (professions non salariées) accordée par décret en 2013, l'Afdas accompagne la transformation d'activités et de métiers de la quasi-totalité des industries créatives et culturelles.
Selon le Ministère de Culture et de la Communication, les secteurs des médias et industries culturelles contribuent à 2,3 % du PIB national et emploient **2,5 % de l'emploi total en France** soit 645 000 emplois.

(Source : Chiffres clés 2016, Statistiques de la culture et de la communication, La Documentation Française, 2016).

CHIFFRES-CLÉS

40 405 entreprises cotisantes*

RÉPARTITION PAR SECTIONS PARITAIRES	
Spectacle vivant	18 037
Exploitation cinématographique	820
Distribution de films	126
Audiovisuel	7 391
Édition phonographique	905
Publicité	6 844
Distribution directe	28
Loisirs	2 910
Presse écrite et agences de presse	2 102
Édition	1 054
Divers	188

RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE	
Siège	17 794
Centre Est	5 237
Sud Est	5 094
Sud Ouest	4 529
Ouest	3 595
Nord Ouest	2 337
Est	1 819

RÉPARTITION PAR TAILLE D'ENTREPRISE	
moins de 10 salariés	36 701
10 à 49 salariés	3 030
50 à 299 salariés	571
300 salariés et plus	103

* hors Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO).

2 90 502 salariés permanents
4 137 pigistes

RÉPARTITION PAR BRANCHE	
Spectacle vivant	35 496
Exploitation cinématographique	7 795
Distribution de films	1 341
Audiovisuel	53 548
Édition phonographique	2 385
Publicité	67 884
Distribution directe	19 182
Loisirs	32 437
Presse écrite et agences de presse	54 809
Édition	16 010
Divers	3 752

250 537 intermittents

(Source Caisse des congés spectacles)

INSPIRER

LA CONFIANCE DES BRANCHES ET DES ENTREPRISES RENOUVELÉE

Willy
Adjoint au service comptabilité

Les contributions sont un indicateur précieux.
En 2015, notre niveau de ressources est riche d'enseignement : même en année de réforme, notre expertise et notre savoir-faire sont toujours autant valorisés.

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : 2015, ANNÉE 0.

La réforme de la formation professionnelle est entrée en vigueur le 1er janvier 2015, suite à la Loi du 5 mars 2014. Elle modifie en profondeur le système de la formation professionnelle et continue à plus d'un titre : en substituant l'obligation d'investir à celle de dépenser ; en dotant les salariés de **nouveaux droits**, en particulier le Conseil en évolution professionnelle (CEP) et le Compte personnel de formation (CPF) ; en responsabilisant les partenaires sociaux sur les priorités de formation et de certification, tant au niveau des branches qu'au niveau des territoires ; en confortant les Opca et Opacif dans leur mission de développement de la formation, fondement majeur de leur agrément, et leur conférant un rôle nouveau sur le terrain du contrôle de la qualité des formations financées.

En s'appuyant sur ses trois valeurs fondatrices que sont la proximité, l'expertise, et l'engagement, l'Afdas a tout mis en œuvre pour être prêt à l'échéance : au niveau politique d'abord avec pas moins de dix accords formation grâce auxquels les partenaires sociaux ont sécurisé et réaffirmé leur attachement à l'Afdas ; au niveau technique ensuite, avec **le déploiement d'une nouvelle offre de services** aux entreprises et aux particuliers (salariés intermittents, pigistes). Le maintien du niveau de collecte 2016 dans un paysage plutôt incertain est aussi la conjonction de ces orientations stratégiques.

RESSOURCES GLOBALES

TABLEAU DE COMPARAISON DE LA COLLECTE ENTRE 2014 ET 2015, ANNÉE DE LA RÉFORME DISPOSITIF PAR DISPOSITIF (EN M€)

Dispositifs	Collecte 2015[1]	Collecte 2016[1]
Plan de formation	116,181	81,999
Professionnalisation	56,865	40,982
CIF CDI et CDD	42,522	40,987
CPF	-	23,457
Contribution FPSPP[2]	0	19,511
Total	**215,568**	**206,936[3]**

[1] Collecte sur masse salariale N-1.
[2] en 2015, la contribution Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) était calculée sur la collecte.
[3] hors auteurs et taxe d'apprentissage.

La Loi de 2014 a instauré deux types de contributions à la formation professionnelle et continue : la contribution unique, dite aussi « légale », de 0,55% de la masse salariale pour les entreprises de moins de 11 salariés, et de 1% pour les plus de 11 salariés.
Les branches et entreprises peuvent décider d'une contribution supplémentaire dite « conventionnelle » pour les unes, et « volontaire » pour les autres. À l'Afdas, les contributions conventionnelles négociées entre les partenaires sociaux concernés vont de 0,1% à 0,4%.
Détail sur www.afdas.com

UNE PROFONDE RESTRUCTURATION SANS IMPACT SUR LES MOYENS.

Les ressources légales de l'Opca ont vocation à financer les périodes et les contrats de professionnalisation, l'adaptation au poste et le développement des compétences pour les entreprises de moins de 300 salariés, les heures du Compte personnel de formation (CPF) mobilisées dans le cadre d'une formation, et le fonds de péréquation géré par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP).

La principale innovation réside dans la suppression du DIF et la création du CPF. L'Afdas comptant plus de **90 % de TPE**, ses ressources ont peu été affectées pour les entreprises de moins de 11 salariés. Pour toutes les autres, **les contributions conventionnelles et volontaires** ont largement maintenu les moyens de l'Opca en 2015.

*Opca : Organisme paritaire collecteur agréé

Par ailleurs, les partenaires sociaux ont également fait le choix de soutenir la formation des salariés intermittents du spectacle. En plus des 2 % inscrits dans le code du travail, les représentants des employeurs et des salariés ont choisi de créer une contribution conventionnelle de 0,10 % + 50 € forfaitaire (versus 0,15 % dans le précédent accord en vigueur jusqu'en 2014). Une manière de réaffirmer paritairement la priorité de l'emploi et du développement de ces salariés.

Ressources globales de l'Opca (en M€)

165,949

Bruno
Chargé de coordination service intermittents du spectacle

RESSOURCES / OPCA

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS 2015 (EN M€)

Contributions légales	126,673
Contributions volontaires	24,152
Contributions conventionnelles	15,124

CONTRIBUTIONS SELON LES SECTIONS PARITAIRES (EN%)

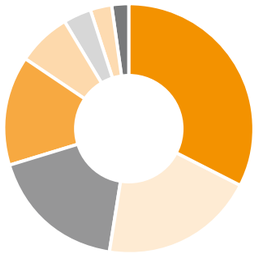

- **32,5 %** / Audiovisuel et édition phonographique
- **20 %** / Publicité et distribution directe
- **18 %** / Spectacle vivant
- **14 %** / Presse écrite et agences de presse
- **7 %** / Loisirs
- **3,5 %** / Édition
- **3 %** / Divers
- **2 %** / Exploitation cinématographique et distribution de films

RESSOURCES PAR DISPOSITIF EN VOLUME (M€)

Professionnalisation	40,982
Plan de formation	81,999
CPF	23,457
Sous-total	146,438
FPSPP	19,511
Total	**165,949**

CONTRIBUTIONS OPCA : PERMANENTS ET INTERMITTENTS DU SPECTACLE (M€)

Moins de 11 salariés	39,889
De 10 à 49 salariés	33,261
De 50 à 299 salariés	35,513
300 salariés et plus	57,287
Total	**165,949**

LE FPSPP, LES APPELS À PROJETS ET LA PÉRÉQUATION

Le FPSPP est piloté et géré par les partenaires sociaux au niveau national. Les fonds visent à mettre en œuvre les objectifs prioritaires définis par ces mêmes partenaires sociaux en concertation avec l'Etat. En 2015, sur l'Opca, l'Afdas a bénéficié **des fonds du FPSPP** sur les dispositifs Préparation opérationnelle à l'emploi (POE), mutations économiques, l'accès à la formation des TPE, et sur le socle de compétences professionnelles. Par ailleurs, l'Afdas a également bénéficié de **la péréquation** sur les contrats de professionnalisation, en croissance globalement.

UNE GAMME DE SERVICES ENRICHIE.

L'Afdas bénéficie en plus de son agrément Opca d'un agrément Opacif pour la gestion des congés individuels de formation (CIF), celle des bilans de compétences, et désormais celle du Conseil en évolution professionnelle (CEP).

Si la réforme de la formation professionnelle n'a pas affecté la principale source de financement de l'Opacif, elle a en revanche confié **une nouvelle mission aux opacif** : celle d'offrir aux salariés un service gratuit, personnalisé et confidentiel sur leur évolution professionnelle.

*Opacif : Organisme paritaire collecteur agréé pour le financement du Congé Individuel de Formation.

Le CEP complète ainsi la gamme de services aux ressortissants des champs de l'Afdas en créant un maillon important du lien emploi formation. Le double agrément Opca/Opacif est aussi un des facteurs de fluidité du lien évident entre CEP et CPF. Sa gestion au sein du même organisme, même par des équipes différentes, a incontestablement favorisé l'information et l'articulation entre ces deux nouveaux « droits étendards » de la réforme de la formation professionnelle.

L'AFDAS EN PREMIÈRE LIGNE SUR LE CEP

Dès janvier 2015, l'Opacif a investi pleinement cette mission d'information et de conseil en complément de celles déjà assumées. Pour ce faire, les salariés de l'Opacif ont tous bénéficié d'une formation spécifique à ce nouveau service, sur l'ensemble du territoire afin de garantir son homogénéité. Parmi les nouveaux savoir-faire développés, ceux qui concernent **l'accompagnement à la formalisation du projet professionnel** et la co-construction d'un plan d'action pour le mener constituent des vraies valeurs ajoutées. Comment financer son projet de formation ou un bilan reste bien un service délivré par l'Afdas, pour les populations que l'Opacif accueillaient déjà. Il s'est enrichi d'un service d'ingénierie de projet qui remet la formation en perspective d'une possible évolution professionnelle, sans la considérer comme un passage obligé.

Collecte (en M€)

40,987

39,370 collecte légale
1,617 collecte conventionnelle

Subventions obtenues dans le cadre du CIF et du Bilan de compétences : 5,699

DANS LA DROITE LIGNE DE L'APDS.

La collecte de la taxe d'apprentissage est la première réalisée en propre par l'Afdas. Depuis 2005, les services de l'Opca réalisaient ce service par délégation de l'Association Professionnelle Du Spectacle et de l'audiovisuel (APDS), Octa créé par les branches pour accompagner le développement de la formation initiale dans le champ de la culture et de la communication.

La réforme de 2014 a comporté un volet apprentissage avec la désignation de deux types d'Octa désormais agréés pour procéder à la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage : des Octa dits régionaux et des Octa dits nationaux que sont les Opca. **L'Afdas a ainsi obtenu son agrément** pour les champs pour lesquels il est désigné, agrément intégrant notamment une gestion strictement paritaire des fonds collectés.

*Octa : Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage.

Caroline
Juriste relations sociales

En parallèle de quoi, l'Afdas s'est vu désigné par un article de loi comme collecteur unique de la taxe d'apprentissage assise sur la masse salariale des intermittents. Placé sous la gouvernance de son Conseil d'administration, le pôle apprentissage de l'Afdas se voit inscrit dans une perspective vertueuse : **mieux articuler la formation initiale et la formation professionnelle continue**, au service d'une gestion équilibrée de l'emploi et des compétences de ses adhérents.

EN DEMANDANT L'AGRÉMENT OCTA, L'AFDAS S'EST ENGAGÉ À REMPLIR LES MISSIONS SUIVANTES :

- Collecter la taxe d'apprentissage,
- Promouvoir l'apprentissage auprès des jeunes, des familles, des entreprises et de tout organisme intéressé,
- Financer l'apprentissage dans le cadre des ressources qu'il peut mobiliser à ce titre,
- Accompagner le développement quantitatif et qualitatif des formations réalisées dans les Centres de formation d'apprentis (CFA)

ORIGINE DE LA COLLECTE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

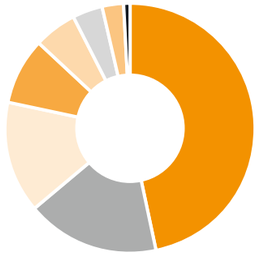

- **46,8 %** / Audiovisuel et édition phonographique
- **17 %** / Publicité et distribution directe
- **14,4 %** / Spectacle vivant
- **8,7 %** / Presse écrite et agences de presse
- **5,5 %** / Édition
- **3,8 %** / Loisirs
- **2,9 %** / Exploitation cinématographique et distribution de films
- **0,7 %** / Divers

RÉPARTITION DES FONDS PAR CATÉGORIE, HORS FRACTION RÉGIONALE (EN M€)

Fonds fléchés 20,283	Fonds libres nets 8,07		
	Répartition :		
	Quota : 4,87	Catégorie A : 1,879	Catégorie B : 1,262

Entreprises contributrices

15 685

Collecte en 2016* (en M€)

55,8

46,5 en 2015

* Collecte de la taxe d'apprentissage sur les salaires 2015 (Afdas) versus taxe d'apprentissage sur les salaries 2014 (Apds).

FONDS DES ARTISTES-AUTEURS.

Depuis 2013, à l'initiative du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, les artistes-auteurs relevant des Agessa et de la Maison des artistes bénéficient d'un accès à la formation professionnelle et continue.

Ce Fonds a créé les conditions d'un accompagnement tout au long de la vie de **ces professions non salariées**, à partir de contributions versées auprès des organismes sociaux dont elles dépendent. Elles sont ensuite reversées à l'Afdas et mutualisées au sein du Fonds des artistes-auteurs.

Silvia
Chargée de communication

À ces contributions s'ajoutent des versements volontaires, ceux des sociétés de perception de droit (SAIF, ADAGP, SACD, SACEM, SCAM, SOFIA). Depuis sa création, le Fonds connait un développement remarquable en termes de demandes de formation, confirmant la nécessité d'offrir des **droits équivalents** entre les professions salariées et celles non salariées du champ de la culture.

Le budget du Fonds des artistes-auteurs est subdivisé en deux catégories : celle réservée aux formations transversales et inter-catégories (formations linguistique, bureautique et numérique appliquée, etc), et celle réservée aux formations spécialisées par discipline. Ces dernières sont réparties en cinq commissions : Arts graphiques et plastiques 2D-3D, Cinéma et audiovisuel, Ecrit et arts dramatiques, Musique et chorégraphie, Photographes.

Contribution totale des artistes-auteurs (en M€)

8,678

5,223 AGESSA
2,936 Maison des artistes
0,519 SPRD

	2014	2015	2016
Engagements de formation	9,435	8,833	9,9

FINANCER

Béatrice
Conseillère salariés et demandeurs d'emploi

Malgré la suppression du DIF et l'allongement de la durée des formations, le taux d'accès moyen à la formation est d'environ 25 %. Concrètement ? Un peu plus de 100 000 personnes ont bénéficié d'une formation en 2015 sur les 600 000 professionnels concernés. De quoi imaginer en théorie la possibilité d'offrir à chacun l'opportunité de se former au moins une fois tous les 6 ans. Un indicateur de performance au moins aussi pertinent que le niveau de collecte !

2015 : UN INVESTISSEMENT GLOBALEMENT MAINTENU.

Pour les salariés et les entreprises relevant de l'Afdas, l'année 2015 aura donc été celle d'une entrée dans une nouvelle ère. La réforme de la formation professionnelle a rebattu un certain nombre de cartes sur l'activité Opca notamment avec la suppression du Droit Individuel à la Formation (DIF), l'encadrement des Périodes de professionnalisation ou la création du Compte personnel de formation (CPF).

En attente d'éléments structurants sur **les nouveaux dispositifs**, les entreprises comme les salariés ont concentré leur activité sur les formats qui n'avaient pas connu de transformations majeures (contrat de professionnalisation, POE, plan de formation des TPE, ou CIF).

Au final, 2015 aura été une année au cours de laquelle, les dépenses auront continué à croître sur les dispositifs les moins impactés par la réforme. Manifestation évidente de l'impérieuse nécessité de **continuer à investir** en formation, surtout en période de transition et de mutation.

DÉPENSES GLOBALES

Dépenses de formation (en M€) en 2015

260

versus 287,4 en 2014

Salariés permanents ayant obtenu une formation
(dont 2 333 au titre de l'Opacif)

60 426

/ TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION MOYEN DES SALARIÉS PERMANENTS EN 2015 : 21 %

NOMBRE DE SALARIÉS PERMANENTS FORMÉS PAR SECTIONS PARITAIRES

Spectacle vivant	10 700	Distribution directe	1 339
Audiovisuel	13 495	Loisirs	4 808
Édition phonographique	357	Presse écrite et agences de presse	7 995
Exploitation cinématographique	2 274	Édition	2 516
Distribution de films	270	Divers	1 042
Publicité	15 630		

14 747 intermittents formés
et **3 168** artistes-auteurs

Anne
Chargée de mission

L'ACTIVITÉ DE L'OPCA EN 2015 : UN NOUVEAU CADRE POUR L'INVESTISSEMENT FORMATION.

La structure des dépenses de l'Opca a été particulièrement affectée par la réforme de la formation professionnelle et continue. Ainsi, 33 500 DIF avaient été financés en 2014. Actions courtes par excellence, ces actions n'ont pas été remplacées en volume dans la structure des dépenses de l'Opca. En revanche, dans la droite ligne des orientations du législateur, l'Afdas a globalement enregistré **une hausse significative du nombre de périodes de professionnalisation**, quasiment multipliées par trois, auxquelles sont venus se rajouter près de **3 000 CPF** pour cette première année de lancement.

À travers le financement de ces deux dispositifs, c'est aussi l'expression du choix de deux types d'actions qui est plébiscitée par les demandeurs de formations : celui d'actions suffisamment longues pour infléchir durablement le régime de compétence du bénéficiaire ; celui aussi d'actions certifiantes à même d'attester d'un niveau de maîtrise de compétences objectivé. L'histoire dira si ce choix sous contrainte, celle de la loi, tendra à devenir une nouvelle norme.

/ DÉPENSES DE FORMATION 2015 DE L'OPCA PAR RÉGIME (M€)

/ Professionnalisation **86,4**

/ Plan de formation **88,4**

/ CPF **14,2**

NOMBRE D'ACTIONS PAR DISPOSITIF :

Plan de formation	79 572
Périodes de professionnalisation	9 681
Contrats de professionnalisation	5 265
Tutorat	1 471 (dont 880 tuteurs)
Compte personnel de formation	2 972

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION : UNE PROMESSE STRUCTURANTE

Le CPF n'est pas le remplaçant du DIF, loin s'en faut ! C'est d'abord un droit portable attaché à la personne. C'est ensuite un outil structurant le lien formation-emploi piloté par les partenaires sociaux nationaux, régionaux et de branches qui produisent les **trois types de « listes »** sur lesquels les salariés et les demandeurs d'emploi peuvent choisir les formations sur lesquelles ils souhaitent mobiliser les heures disponibles sur leur compte. Seul lien avec le DIF : les heures de DIF sont récupérées dans le nouveau compte et mobilisables jusqu'en 2020. Une fois rentrées par le salarié sur le site www.moncompteformation.gouv.fr, les heures de DIF se cumulent avec celles du CPF dans la limite de 150 heures.
Tout au long de l'année 2015, les partenaires sociaux des branches de l'Afdas ont œuvré à la production de listes de formations certifiantes porteuses d'emplois ou de compétences métiers avérées.

EN 2015 : UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE.

L'agrément Opacif confère à l'Afdas un rôle essentiel et historique auprès des individus : les salariés permanents sollicitent les services de l'Afdas directement lorsqu'ils ont un projet de bilan de compétences, de Validation des acquis de l'expérience (VAE), ou de Congé individuel de formation (CIF) dans le cadre d'un changement d'activité ou d'une reconversion.

Le taux d'acceptation des dossiers à l'Afdas reste remarquable : un peu plus d'**une demande de CIF sur deux est acceptée** par les commissions paritaires pour les salariés en CDI. Pour les salariés en CDD, ce sont même deux demandes sur trois qui sont acceptées. Enfin, concernant les bilans de compétences, sur près de 2 000 demandes, le taux d'acceptation est de 90 % !

Les demandes individuelles adressées à l'Opacif sont souvent assorties de rendez-vous individuels assurés par les conseillers de l'Afdas sur l'ensemble du territoire. **Cette relation de proximité** est essentielle pour garantir de tels taux d'acceptation. Elle s'est enrichie en 2015 d'une nouvelle mission : le Conseil en évolution professionnelle. Près de 3 600 ont pu bénéficier de ce nouveau dispositif dont on peut dire qu'il répond à une vraie demande : celle d'avoir un lieu dédié pour construire et élaborer une stratégie d'évolution professionnelle sur la base d'une expertise et de données objectives sur l'emploi visé et les moyens d'y parvenir. De ce point de vue, l'Afdas a répondu présent !

DÉPENSES / OPACIF

UNE PREMIÈRE ENQUÊTE QUALITÉ SUR L'OFFRE DE SERVICE CEP À L'AFDAS.

Pour 70 % des bénéficiaires d'un CEP, c'est par l'Afdas et ses actions de communication que le CEP a été identifié, soit directement, soit par le biais de son employeur, notamment dans le cadre de l'entretien professionnel, autre nouveau dispositif de la loi du 5 mars 2014. **80 % se sont déclarés « très satisfaits »** d'un service assuré par des conseillers CEP qui ont tous été formés en amont de la mise en œuvre du dispositif. Parmi les apports soulignés par l'enquête Afdas, la mise en œuvre du projet professionnel, la vérification de la viabilité du projet professionnel et l'indentification des compétences ont été les plus plébiscitées.

Élodie
Assistante services généraux

/ **DÉPENSES DE FORMATION 2015 OPACIF (M€) :** **59,4**

5 239 CIF instruits en 2015 tous dispositifs confondus (+1 % par rapport à 2014) **dont 1465 CIF financés**.

/ **70 %** des bénéficiaires avaient un niveau 3, 4, 5 ou infra 5 à leur entrée en CIF.

/ Durée moyenne d'un CIF : entre 760 heures et 860 heures selon les publics (CDD, CDI, intermittents du spectacle).

/ Coût moyen : entre **24 000 €** et **28 000 €**.

/ Dont : 1894 bilans de compétences financés et 129 VAE financées.

PROMOUVOIR LA COHÉRENCE ENTRE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE.

Soutenir la formation initiale, y compris **l'apprentissage**, est absolument complémentaire de l'accompagnement de la formation professionnelle et continue. Deux bonnes raisons au moins à cela : préparer aux métiers de demain et assurer une cohérence entre les contenus des programmes des jeunes diplômés et ceux des salariés en poste, pour satisfaire les besoins de compétences des entreprises.

À travers les fonds reversés à l'État et aux Régions, ainsi qu'aux écoles et aux Centres de formation d'apprentis (CFA), l'Afdas a pleinement assuré cette mission en 2015. Particulièrement via les fonds librement affectés par les partenaires sociaux. Forts de leur connaissance de l'évolution des métiers, ces derniers ont participé activement au fonctionnement des établissements des secteurs de l'Afdas sur la base d'une étude approfondie des programmes proposés, de la qualité et des moyens mis à disposition des étudiants et apprentis, et des politiques mises en œuvre en matière d'innovations pédagogiques et sociales.

CONCOURIR AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DANS LES CHAMPS DE L'AFDAS.

En reprenant le flambeau de l'APDS, l'Afdas doté de moyens supplémentaires en 2015 a continué à soutenir les CFA « historiques » dans le domaine du spectacle vivant, de l'audiovisuel, de la communication ou de l'édition. Mais sa contribution à l'une des priorités de l'action publique va désormais bien au-delà. L'Octa a également contribué à la création de **nouveaux établissements** ou sections en région, pour couvrir l'ensemble du territoire. Ce fût le cas en région PACA, en partenariat avec le Conseil régional avec la création d'un CFA des métiers de la régie théâtrale. L'Afdas a également contribué à la création d'une école du cinéma en Rhône-Alpes. Idem pour une section audiovisuelle en Bretagne. Dans la même veine, l'Afdas accompagne la création imminente d'un CFA des arts graphiques et du film d'animation en Occitanie. Autant de projets pour lesquels le financement n'est qu'un volet de son intervention. De ce point de vue, l'Afdas joue pleinement son rôle de **développeur de l'apprentissage** au côté de l'État et des Régions.

3 200 établissements (écoles et CFA) ont bénéficié des fonds de l'Afdas en 2015 **dont 628 CFA**.

/ **79** écoles propres aux métiers des branches de l'Afdas ont bénéficié de fonds libres.

/ **18** CFA de ces métiers.

Djédjiga
Juriste

L'ACTIVITÉ DANS LES RÉGIONS : ÊTRE ACTEUR NATIONAL, C'EST COUVRIR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

En tant qu'Opca et Opacif national, l'Afdas couvre l'ensemble du territoire au service des entreprises adhérentes, des salariés quels qu'ils soient, et des artistes-auteurs. Dans chacune **des huit délégations**, Île-de-France, Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille, Montpellier, Bordeaux, et Rennes, et des deux bureaux (Toulouse et l'Île de La Réunion), les équipes assurent **un service de proximité**. Elles délivrent sur leur périmètre de l'accompagnement pour les entreprises au cours de visites des adhérents, des réunions collectives sur différents sites de leur territoire respectif, et de l'accueil des différents publics (salariés dans le cadre du CEP, intermittents du spectacle, pigistes et artistes-auteurs).

Les délégations régionales remplissent par ailleurs une mission d'interface avec l'ensemble des **partenaires territoriaux** : acteurs de l'emploi (Pôle emploi, APEC, Missions locales, etc), structures paritaires (COPAREF), collectivités territoriales et leurs représentants emploi/formation et culture, et autres acteurs du CEP.

/ **3 961** visites d'adhérents en 2015.
/ **82** animations de réunions collectives.
/ **7 225** personnes accueillies sur site.
/ **24** partenariats donnant lieu à des subventions.
/ **43** projets de subvention.

/ **MONTANT GLOBAL DES SUBVENTIONS (M€) : 12,5**

L'AFDAS, INTERFACE PRIVILÉGIÉE.

Tous **les lieux d'accueil de l'Afdas** sont configurés pour recevoir les populations pour lesquelles, l'Opca-Opacif assure une fonction de **conseiller formation**. En complément, l'Afdas conduit des actions de communication à l'endroit de ces mêmes populations afin de les informer de leurs droits et des opportunités de développement qui leur sont offertes. Réunions d'informations collectives sur l'ensemble du territoire, participations à des salons professionnels, ou newsletters régulières, autant de moyens déployés pour promouvoir la formation.
Et les demandes ne démentent pas en 2015 le besoin de ces populations salariées et non salariées de développement permanent de leurs compétences respectives.

/ **14 747** intermittents du spectacle formés soit 16 515 actions de formation réalisées.

Dont 12 500 actions de formation financées sur le plan de formation qui a bénéficié à 55 % de techniciens et à 45 % d'artistes.

/ **3 168** artistes-auteurs formés soit 4 574 actions de formation réalisées.

Versus 2014 : 3 982 actions de formation.
Versus 2013 : 1 581 actions de formation.

ACCOMPAGNER

UNE OFFRE DE SERVICES SUR-MESURE

Kataline

Assistante formation service salariés
et demandeurs d'emploi

En 2015, l'Afdas a affiné sa stratégie, en créant et expérimentant une offre plus adaptée aux spécificités des entreprises et ayants droit. Services sur-mesure et proximité en sont les maîtres-mots.
Le succès rencontré en 2015 a validé le déploiement de cette nouvelle offre en 2016.

L'ENGAGEMENT DE SERVICES.

L'Afdas s'est engagé dans une offre de service à trois dimensions : une dimension entreprises, une dimension salariés et publics particuliers, et une dimension territoire afin d'incarner pleinement les trois agréments Opca, Opacif et Octa sur le périmètre national. En respectant scrupuleusement ces trois dimensions, les moyens déployés ont permis en 2015 de satisfaire plusieurs objectifs. D'abord assurer la pédagogie d'une réforme modifiant en profondeur le champ du possible, y compris en matière d'éligibilité des actions aux financements de formation.

Ensuite faire en sorte de ne pas connaître de rupture en matière **d'investissement formation**, notamment pour les petites et moyennes entreprises qui constituent la majorité des adhérents de l'Afdas. Promouvoir enfin les nouveaux dispositifs nés de la réforme, notamment le CEP et le CPF.

Les moyens en questions se sont structurés autour de 3 axes : la **dématérialisation** d'un certain nombre d'outils de gestion et de communication, le renforcement de la fonction **ingénierie et conseil**, et **l'accompagnement des branches** dans la mise en œuvre de plans d'actions spécifiques.

DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES : UN IMPÉRATIF POUR LES 3 ANS QUI VIENNENT.

Des évolutions majeures modifieront en profondeur et dans un proche avenir les relations entre l'Afdas et ses adhérents. Par ces évolutions, une première est en marche : elle concerne **la dématérialisation des supports et des outils**. Il en va ainsi par exemple des bordereaux de déclaration. Il en ira également des demandes de prises en charge, des modalités de règlement, ou des attestations d'assiduité. Les projets sont en route et devraient être livrés dans les mois qui viennent.

En attendant, la première campagne de collecte formation professionnelle et taxe d'apprentissage a été organisée sur ce mode. Avec succès, le guichet unique et dématérialisé « Global Dec' » a permis à des milliers d'entreprises et notamment les TPE d'entrer dans cette dynamique. Une vraie **simplification administrative**, à entendre les usagers !

/ Taux de dématérialisation des déclarations 2015 sur Global Dec' : **72 %** (hors déclaration taxe d'apprentissage)

/ NOMBRE TOTAL DE DÉCLARATIONS :

/ **16 508** entreprises pour la taxe d'apprentissage.

/ **31 474** entreprises pour la formation professionnelle continue.

Mani
Chargé de coordination
service collecte

INGÉNIERIE ET CONSEIL : UNE POSTURE RENFORCÉE.

En 2015, l'Afdas a opéré une organisation qui a permis de **créer un pôle Ingénierie et conseil**. À son actif, dès sa mise en œuvre opérationnelle : l'accompagnement de projets collectifs sur un plan pédagogique (construction de contenus, recherche de certification, sélection de prestataires,...), ou l'ingénierie financière (optimisation des budgets, recherche d'abondement, etc.) pour le compte d'adhérents ou de branches.

/ **3 900** entreprises accompagnées en 2015.
Dont 1620 TPE (42%).

LES BRANCHES, 1ÈRES CLIENTES DE L'AFDAS.

Les partenaires sociaux des branches de l'Afdas ne se sont pas contentés de décider d'une contribution conventionnelle et de désigner l'Afdas. Cette confiance réaffirmée s'est assortie de contreparties de services : pour les unes, il s'est agit de construire un **plan de formation de branche** comme pour le spectacle vivant ou la publicité. Pour d'autres, il s'agira de faire émerger les métiers de demain, qu'ils soient nouveaux ou en mutation, et d'en étudier les contenus pour promouvoir les formations à mettre en place. La plupart d'entre elles ont fait du développement de l'alternance un objectif prioritaire. À travers le contrat de professionnalisation, bien sûr. À travers le développement de l'apprentissage aussi, en soutenant la création de CFA.

Pour toutes ces raisons, à l'Afdas, les branches sont bien les premiers clients de l'offre de services.

Exemple : avec le soutien des services techniques de l'Afdas, la branche de la publicité a mis en place un plan de formation avec 320 programmes de formations référencées.

Lise et Ingrid
Responsable et Chef de projets R&D

Dans un monde professionnel en pleine transformation, notamment digitale, la formation est un enjeu majeur pour les entreprises et les salariés.
Non seulement l'Afdas anticipe, en ajustant sans cesse son offre de formations aux compétences de demain, mais elle repense la notion de service jusqu'à un accompagnement intégralement sur-mesure…

CONJUGUER PERFORMANCE ET RESPONSABILITÉ.

2016 sera la deuxième année test de la réforme. Elle devra attester de la capacité renforcée de l'Afdas à accompagner les entreprises et les publics cibles qui relèvent de ses champs. Trois chantiers auront été jugés prioritaires, en plus de ceux déjà initiés en 2015 : le chantier sur la qualité de la formation, l'enrichissement des supports d'aide à la conduite d'une politique formation, et la recherche de partenariats et de fonds complémentaires pour l'accompagnement des mutations économiques des secteurs de l'Afdas et mieux mailler encore le territoire national.

LA QUALITÉ DE LA FORMATION, AU SERVICE DE LA RESPONSABILITÉ.

Par décret, l'Etat a fixé en juillet 2016 les conditions de mise en œuvre des nouvelles exigences en matière de contrôle de la qualité de la formation. Cette responsabilité incombe désormais aux financeurs. À partir du 1er janvier 2017, l'Afdas ne pourra plus financer les organismes de formation qui ne respectent pas les 6 critères du décret. Un chantier interne mais aussi un chantier inter-Opca auront été ouverts en 2016. L'objectif est clairement affirmé : il s'agit d'agir collectivement, et donc y compris avec les organismes de formation, à une amélioration continue de la qualité des formations financées par l'Afdas.

/ **8 500** organismes de formation financés par l'Afdas en 2015.

TOUJOURS PLUS D'OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION.

2016 aura vu la collection des guides et des supports méthodologiques s'enrichir encore. De l'entretien annuel à l'alternance en passant par la certification, tous les grands thèmes de la formation auront été rendus accessibles en format guide, et entièrement dématérialisés via un téléchargement sur le site www.afdas.com.

Pour les adhérents aux différents packs de l'offre de service mais aussi les salariés, 2016 aura aussi été l'année de la mise en ligne de situations de compte plus élaborées, d'un observatoire des prix de la formation, ou de nouvelles datas sur le site CEP de l'Afdas www.mon-cep.afdas.com.

Enfin, dans le souci permanent d'assurer une proximité avec les entreprises, et notamment les plus petites, 2016 aura vu le lancement d'une campagne de webinaires thématiques et bi-mensuels. Un format interactif, pour une plus grande proximité entre l'Afdas et ses adhérents.

/ NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX WEBINAIRES :

/ **1400** participants sur 16 web-conférences.

/ **13 273** visites sur le site CEP pour l'outil d'orientation professionnelle.

Philippe
Assistant formation
service salariés
et demandeurs d'emploi

L'AFDAS AU CŒUR DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES.

L'ampleur des mutations auxquelles sont confrontés les secteurs de l'Afdas suppose pour les années à venir un élargissement significatif des moyens humains et financiers pour accompagner ces transformations. Après par exemple la signature d'un EDEC dans le spectacle vivant en 2015 autour de l'appui conseil des TPE, c'est l'ensemble des secteurs qui se sont mobilisés pour investir les appels à projet autour des mutations économiques. En collaboration étroite avec les CPNEF et les Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ), l'Afdas a conduit ce chantier sur l'ensemble du territoire en faisant valoir, auprès de chaque région concernée, les données objectives en la matière.

Ces démarches auront abouti en juillet à l'obtention de 3,8 M€ sur les mutations économiques, en plus des 0,37 M€ déjà obtenus auprès du FPSPP.

À cela se seront ajoutées aussi les subventions obtenues directement auprès des régions. Autant d'opportunités de structurer de manière concertée entre les branches et les territoires les conditions d'exercice des métiers et des compétences.

/ MONTANT PRÉVISIONNEL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2016.

Régions : 3,76 M€
FPSPP : 13,02 M€ (hors dotation CIF et hors péréquation)
Total : 16,8 M€

/ BUDGET DES OBSERVATOIRES (M€) **0,85**
(dont 0,67 en charges directes).

UN PARITARISME DE GESTION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT DE TOUTES LES BRANCHES.

La dynamique de l'Afdas repose depuis 1971 et sa création sur la dynamique de ses instances organisées en sections paritaires de branches ou interbranches. Ces dernières constituent le poumon de la vie politique de l'Opca et de l'Opacif. S'y expriment notamment toutes les problématiques formation de chacune des branches. Ces instances font ensuite remonter au Conseil d'administration seul organe décisionnaire ses propositions pour arbitrage et décision.

2015 fut une année riche pour l'instance suprême, en regard des nombreuses décisions de gestion qu'il a fallu prendre pour mettre en œuvre la réforme en cours. Une occasion de plus qui démontre combien la qualité des débats paritaires sert l'intérêt général des professions représentées au sein du Conseil.

Anne
Assistante de Direction

LES 48 ADMINISTRATEURS DE L'AFDAS.

/ COLLÈGE « EMPLOYEURS »

/ Exploitation cinématographique et distributions de films

Agathe de FOUCHER
Fédération nationale des cinémas français - FNCF

/ Audiovisuel, production cinématographique et édition phonographique

Jack AUBERT
Fesac - Union syndicale de la production audiovisuelle - USPA

Emmanuel BOUTTERIN
Fesac - Syndicat national des radios libres - SNRL

Frédéric GOLDSMITH
Fesac - Union des producteurs de cinéma - UPC

Alexandre LASCH
Fesac - Syndicat national de l'édition phonographique - SNEP

Benjamin MAURICE, secrétaire
Fesac - Syndicat des médias de service public - SMSP

Jean-Yves MIRSKI
Fesac - Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia - FICAM

Nomination en cours
Syndicat des télévisions privées – STP

/ Spectacle vivant

Aurélie FOUCHER
Fesac - Syndicat professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique -PROFEDIM

Isabelle GENTILHOMME, trésorière
Fesac - Syndicat national du Théâtre privé - SNDTP

Laurence RAOUL
Fesac - Syndicat des entreprises artistiques et culturelles - SYNDEAC

Malika SEGUINEAU
Fesac - Syndicat national des producteurs, diffuseurs, festivals et salles de spectacle musical et de variété - PRODISS

/ Loisirs

Francis DAISSON
Syndicat national des discothèques et lieux de loisirs - SNDLL

Karine RAYNAUD
Syndicat national des espaces de loisirs, d'attractions et culturels - SNELAC

/ Publicité

Amélie CAYZAC
Association des agences conseils en communication - AACC

Stéphane DOTTELONDE
Union de la publicité extérieure - UPE

Isabelle JACQUOT
Association des agences conseils en communication - AACC

Stéphane MARTIN , Président du Collège « Employeurs »
Association des agences conseils en communication - AACC

Virginie MARY
Syndicat national de la publicité télévisée - SNPTV

/ Presse écrite et agences de presse

Yves BONNEFOY
Syndicat de la presse quotidienne régionale - SPQR

Florence GUEMY
Syndicat des éditeurs de la presse magazine - SEPM

Samir OUACHTATI
Syndicat de la presse quotidienne nationale - SPQN

Frédéric SIBILLE
Fédération nationale de la presse spécialisée - FNPS

/ Édition

Philippe GILLE, 1er Secrétaire adjoint
Syndicat national de l'édition - SNE

/ COLLÈGE « SALARIÉS »

/ CGT

Angeline BARTH, Présidente du Collège « Salariés »
Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle - FNSAC-CGT

Rémi VANDER HEYM
Syndicat national des professionnels du théâtre et des activités culturelles - SYNPTAC-CGT

William MAUNIER
Syndicat national de radio-diffusion et de télévision - SNRT-CGT

Denys FOUQUERAY
Syndicat français des artistes interprètes - SFA-CGT

Yann ASTRUC
Syndicat national des artistes musiciens - SNAM-CGT

Didier LELLIS
Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication - FILPAC-CGT

Pascal LEFEBVRE
Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication - FILPAC-CGT

Nomination en cours
Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication - FILPAC-CGT

Emmanuel VIRE
Syndicat national des journalistes - SNJ-CGT

/ CFDT

Michel CHAPEAU
Fédération communication, conseil, culture

René FONTANARAVA, 1er Secrétaire
Fédération communication, conseil, culture

Martine PROSPER
Fédération communication, conseil, culture

Laurent QUINTREAU
Fédération communication, conseil, culture

Thierry SARRASIN
Fédération communication, conseil, culture

Jacques TOUTAIN
Fédération communication, conseil, culture

Pierre VANTORRE
Fédération communication, conseil, culture

/ FO

Claire-Lise AGNIERAY
Fédération des arts, du spectacle, de l'audiovisuel et de la presse force ouvrière - FASAP-FO

Jérôme ARGER-LEFEVRE
Fédération des arts, du spectacle, de l'audiovisuel et de la presse force ouvrière - FASAP-FO

Nathalie HOMAND-DEMIR
Fédération employés et cadres FO - FEC-FO

Thierry NOLEVAL, Trésorier adjoint
Syndicat national de presse, d' édition et de publicité - SNPEP-FO

/ CGC

Didier LEBOUCHER, Secrétaire adjoint
Fédération culture, communication, spectacle - FCCS-CGC

Jean-Jacques CORDIVAL
Fédération MEDIAS 2000

/ CFTC

Jacqui STOLL
Fédération POSTE ET TELECOMS CFTC

Jean-Marie CHAPPE
Fédération de la communication CFTC

Directeur de la publication : Thierry Teboul
Coordinatrice éditoriale : Cécile Denis
Conception/Direction artistique/Photographie : François Joret (06 08 75 60 07)
Impression : Print Vallée
Afdas – 66, rue Stendhal – CS 32016 – 75990 Paris Cedex 20 – Tél. : 01 44 78 39 39 – www.afdas.com

Afdas.

Culture
Communication
Médias
Loisirs

Opca, Octa, Opacif
et fonds de formation
des artistes-auteurs

Siège social
Délégation Île-de-France

66, rue Stendhal - CS 32016
75990 Paris Cedex 20
Tél. : 01 44 78 39 39
Site internet : www.afdas.com

Délégation Centre-Est

Espace Confluence
3, cours Charlemagne - CS 60038
69286 Lyon Cedex 02

Délégation Sud-Est

40, boulevard de Dunkerque
BP 71663
13566 Marseille Cedex 02

Délégation Sud

Immeuble le Thèbes
68, Allée de Mycènes
34000 Montpellier

Bureau régional de Toulouse

59, Allée Jean Jaurès
31000 Toulouse

Délégation Sud-Ouest

74, rue Georges Bonnac
Les Jardins de Gambetta
Tour 2 - 2e étage
33000 Bordeaux

Délégation Centre-Ouest

19, rue des Veyettes
35000 Rennes

Délégation Nord-Ouest

87, rue Nationale
59000 Lille

Délégation Grand-Est

42, rue Jean-Frédéric Oberlin
67000 Strasbourg

Antenne Île de La Réunion

Centre d'Affaires de la Mare
5, rue André Lardy
Bâtiment C-La Turbine
97438 Sainte Marie